

Faire des *bons* choix pour soutenir les familles avec un budget empreint de justice sociale!

Mémoire soumis par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

> Au ministre des Finances du Québec Éric Girard

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025

Le vendredi 2 février 2024

Notre Fédération en bref!

Créée en 1974, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) soulignera cette année ses 50 ans. À l'origine elle était impliquée auprès des familles monoparentales et c'est en 1995 qu'elle a également intégré les familles recomposées. Aujourd'hui, la FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres réparties dans la province. Ces organismes ont notamment pour mission d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées en créant des espaces d'entraide et en leur offrant du soutien.

Au cours des années, la Fédération a, non seulement, œuvrée auprès de ses membres en les faisant rayonner et en les appuyant dans leurs réalisations, mais elle s'est aussi impliquée dans différentes luttes afin de défendre les droits et intérêts des familles monoparentales et recomposées. Parmi les dossiers sur lesquels elle s'est activement mobilisée, on retrouve la lutte contre la pauvreté, la mise en place du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants incluant la perception automatique et leur défiscalisation ainsi que la création de politiques publiques et mesures financières de soutien aux familles. De plus, elle revendique, comme plusieurs alliés du mouvement communautaire, un meilleur financement à la mission pour tous les organismes communautaires ainsi qu'une plus grande équité entre ceux-ci.

La FAFMRQ est active au sein de plusieurs partenariats de recherche, dont le partenariat Familles en mouvance de l'Institut de recherche scientifique, centre Urbanisation, Culture et Société et le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire sur la pauvreté de recherche d'études sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale ainsi qu'au sein de différentes coalition rejoignant les enjeux qui la touchent comme le Collectif pour un Québec sans pauvreté et le Groupe des 13.

Survol de nos organismes membres

Ce sont une quarantaine d'organismes répartis dans 11 des 17 régions administratives du Québec ainsi que deux organismes régionaux et deux organismes nationaux qui sont membres ¹. Les organismes membres interviennent auprès de personnes vivant des transitions familiales (séparation, monoparentalité, recomposition) et qui traversent parfois même des moments de crise. Ces personnes vivent des réalités qui leur sont propres, dont de la surcharge de responsabilités et des difficultés de conciliation travail-famille-études, de la discrimination liée à leur situation familiale ou encore un manque de ressources financières. Les approches et activités de ces organismes se distinguent des autres OCF et doivent composer avec tout ce que ces transitions familiales impliquent en termes de défis, d'émotions et de réorganisations.

Les interventions des organismes réalisées dans un contexte de milieu de vie offrent aux familles un lieu d'appartenance, un réseau d'entraide et d'action. Ces organismes travaillent à répondre aux effets, sur les familles, des réalités liées à la rupture, à la monoparentalité et à la recomposition. Ils participent activement au tissu social et sont les mieux placés pour répondre aux besoins des

¹ Consultez l'ANNEXE pour la liste de nos membres.

communautés dans lesquelles ils sont implantés. En plus de favoriser le développement individuel, par leurs pratiques citoyennes et leurs approches larges, ces organismes contribuent au développement collectif et social.

Introduction

Les bouleversements tant politiques qu'économiques ont mené dans nombre de sociétés industrialisées, dont la société québécoise, à d'importantes transformations sociales incluant dans la sphère familiale. L'émergence de nouveaux modes d'intimité et une reconfiguration des trajectoires de vie ont mené à un accroissement du nombre de familles monoparentales et recomposées. Si les conditions de vie de ces familles ont connu des améliorations au cours des dernières décennies au Québec, trop nombreuses sont encore touchées par la pauvreté, particulièrement les familles monoparentales dirigées par une femme ainsi que celles au croisement de plusieurs rapports d'inégalité. Les organismes communautaires qui travaillent auprès de ces familles accomplissent sur le terrain un travail essentiel! Nous en appelons au gouvernement québécois actuel à en reconnaître la richesse, cela en y investissant à la hauteur de leurs besoins et des populations auprès de qui ils interviennent.

Alors que le ministère des Finances et son ministre Éric Girard soutiennent que les consultations prébudgétaires visent à aiguiller le gouvernement vers les « bons choix », en mentionnant : « les besoins des personnes les plus vulnérables tout en finançant adéquatement les principales missions de l'État que sont la santé et l'éducation. Nous poursuivons également nos efforts pour accroître le potentiel économique du Québec et combler l'écart de richesse qui sépare le Québec de l'Ontario. » C'est pourquoi nous présenterons dans ce mémoire des propositions qui vont dans l'intérêt des familles que nous représentons et donc de la mission de nos groupes membres ainsi qu'en cohérence avec nos valeurs.

De plus, les « choix » mis de l'avant par le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) afin de répondre au contexte actuel, qui nous rappelle l'austérité des précédents gouvernements et ouvre la voie toujours plus grande à une privatisation de nos services publics, ne sont pas les nôtres. Nous en appelons du même coup à davantage de transparence et de démocratie de la part du gouvernement.

Ce mémoire prébudgétaire 2024-2025 s'organise autour de trois grandes propositions portées par des revendications de la FAFMRQ : (1) Une réforme de la fiscalité des familles, (2) Un rehaussement et une pérennisation du financement de l'action communautaire autonome et (3) Un réinvestissement massif dans nos services publics et programmes sociaux.

1. Appel à une réforme de la fiscalité des familles

Pour la FAFMRQ, il est clair qu'il est urgent de réformer la fiscalité ainsi que le droit de la famille qui ne correspondent plus aux réalités contemporaines, et ce, depuis maintenant trop longtemps. Déjà en 2008, dans un avis du Conseil de la Famille et de l'enfance, des experts avaient affirmé la nécessité d'apporter des changements dans la fiscalité afin qu'elle soit mieux adaptée aux nouvelles modalités familiales. Afin de tenir compte de celles-ci, le ministre des Finances doit s'engager dans une réforme. Cela, notamment, pour abolir ce que certains experts nomment la « taxe à la recomposition » qui se pose aux conjoint-e-s qui décident de vivre sous le même toit. Le nouveau revenu familial se voit gonfler par le total des revenus des partenaires et les prestations peuvent se voir alors diminuer radicalement, et ce, peu importe le statut particulier de la famille recomposée ou le mode de gestion financier du couple. Il n'est toutefois pas du tout acquis que l'ensemble des coûts liés aux enfants du ou de la conjoint-e seront partagés, surtout lorsque la recomposition est encore récente.

1.1. Abolir la « taxe à la recomposition »

Faire vie commune, cohabiter avec un e nouveau ou nouvelle conjoint e, réduit considérablement les allocations familiales ainsi que certains crédits fiscaux. Si la recomposition familiale peut alléger une part du budget personnel en permettant un certain partage des dépenses comme celle du logement, elle représente pour de nombreuses familles des pertes financières importantes. Un parent peut se retrouver dans une situation difficile parfois ingérable au niveau financier lorsque les pertes trop importantes ne sont pas entièrement compensées par ce nouveau revenu familial calculé sur les revenus combinés des deux membres du couple. Soulignons qu'en raison des écarts de revenus persistants entre les hommes et les femmes, ce sont davantage les mères qui subissent cette injustice. Actuellement, ce calcul du soutien financier se fait à partir d'un an de vie commune.

Alors que dans les familles dites nucléaires, les dépenses liées aux enfants sont habituellement partagées, pour les familles recomposées, la réalité est tout autre. En effet, plusieurs recherches démontrent que les dépenses reliées aux enfants ne sont pas automatiquement partagées avec le nouveau ou la nouvelle conjointe. Pourtant, après cette courte période de cohabitation d'un an, il est attendu que les deux partenaires mettent en commun leurs revenus et tenus pour acquis que toutes les dépenses liées aux enfants de l'autre soient assumées conjointement. Or, les recherches tendent à démontrer que le partage des dépenses au sein des familles est plus complexe et particulièrement pour ce qui est des familles recomposées. Selon les études menées par la sociologue Hélène Belleau de l'Institut de recherche scientifique du Québec, ce sont les trois quarts de ces partenaires qui ne contribuent pas aux frais de garde ni à l'achat de vêtements ou de

médicaments des enfants qui ne sont pas les siens². C'est également une réalité que l'on observe sur le terrain.

Si certains cas sont moins graves et n'affectent pas nécessairement les besoins essentiels, quoique les choix difficiles faits par les parents peuvent affecter le bien-être des membres de ces familles recomposées, certains cas eux vivent des conséquences dramatiques. Pensons aux parents dont la capacité de payer certains besoins essentiels dépend de ces montants. Aussi, nous avons même reçu plusieurs témoignages de familles recomposées sont forcées de se séparer afin de recouvrer l'accès au plein montant de leurs allocations familiales et autres crédits afin de pouvoir subvenir aux dépenses qu'exige le fait d'avoir des enfants.

Nous croyons à la Fédération que ces déchirements familiaux et conséquences dommageables, voire parfois catastrophiques, induits par cette « taxe à la recomposition » sont inutiles et cruels. Comme nous l'avons mentionné ci-haut, déjà en 2008, le Conseil de la Famille et de l'enfance abordait la nécessité de revoir la fiscalité. Il recommandait notamment au gouvernement du Québec :

[...] d'atténuer les répercussions fiscales de la recomposition familiale en prolongeant la période de cohabitation nécessaire avant que les conjoints soient reconnus « conjoints fiscaux » ou, à défaut, en augmentant graduellement la proportion des revenus pris en compte tout en prolongeant la durée du versement des allocations liées à la monoparentalité après la recomposition familiale.³

Plusieurs exemples de délai plus long peuvent d'ailleurs être donnés quant à une reconnaissance qui requière plus d'un an avant d'obtenir le statut de conjoint·e·s de fait. Les chercheur·se·s de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, Luc Godbout, Michaël Robert-Angers et Suzie St-Cerny, donnent ceux relatifs à La loi sur l'assurance automobile, Retraite Québec et une indemnisation forfaitaire de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) versée au conjoint·e⁴.

La FAFMRQ demande donc au ministre des Finances de réformer la fiscalité afin que les familles recomposées ne fassent plus les frais de ces coupures trop drastiques dans leurs allocations et crédits. Nous pensons qu'une telle réforme, arrimée avec celle du volet conjugalité du droit de la famille qu'avait promis le ministre de la Justice, Simon Jolin-Barette, afin d'assurer une protection des personnes les plus vulnérables au sein des familles. Ces réformes doivent être réalisées le plus rapidement possible; c'est là une question de solidarité sociale!

² Voir Hélène Belleau, Carmen Lavallée et Annabelle Seery (2017), La gestion commune au sein des couples: une question de mariage ou pas? et Hélène Belleau et Carmen Lavallée (2020) Rapport de recherche, Unions et désunions conjugales au Québec. Deuxième partie: Désunions et parentalité: https://espace.inrs.ca/id/eprint/10458/1/Belleau unionsetdesunions 2020.pdf

³ CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2008), Famille et fiscalité: des remises en question, p. 63. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2217040

⁴ Luc Godbout, Michaël Robert-Angers et Suzie St-Cerny (2023), *Familles et fiscalité au Québec : Le point après 25 ans de politique familiale* par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (UdeS), 80 p.

2. Choisir le financement de l'action communautaire autonome et sa vitalité

Alors que l'action communautaire est reconnue par le gouvernement comme essentiel à nos collectivités, l'expertise des organismes communautaires autonomes doit être davantage reconnue par les différentes instances publiques et leurs acteurs et actrices. Leur importante contribution à la richesse de notre tissu social ne doit pas uniquement être reconnue, mais doit également être financée à la hauteur du travail accompli. Pour la FAFMRQ, il est clair que la reconnaissance du travail essentiel des organismes communautaires autonomes n'est pas suffisante et doit s'accompagner d'un financement substantiel, soit récurrent et à la mission, qui répond à leurs besoins. Les organismes consacrent actuellement trop de temps pour la recherche de financement, et ce, sans parler du temps alloué à la reddition de compte... Du temps qui pourrait autrement être consacré à leur mission... Pour nos membres, le manque de financement à de nombreuses conséquences, sur le soutien apporté aux familles, mais aussi sur leurs conditions de travail et les choix déchirants qui doivent alors être faits.

Dans le cadre du dernier plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC) 2022-2027, en raison donc notamment de leur contribution au développement économique et social, un investissement de 1,1 milliard sur cinq ans a été annoncé⁵. Or, ce montant ne représente pas des augmentations suffisantes pour répondre aux besoins des organismes communautaires. La FAFMRQ a déjà salué l'augmentation du financement à la mission des organismes du secteur famille, qui pour 2022-2023 était de près de 170 00\$. Toutefois, ce montant est encore en dessous de la recommandation de la Commission spéciale sur les droits aux enfants qui était de 200 000\$ de financement à la mission avec une indexation annuelle en 2019 et qui a d'ailleurs été réitéré dans son rapport final déposé en 2021⁶. La Commission y soulignait leur rôle crucial. Nous reconnaissons les efforts déployés, mais nous croyons que le gouvernement peut en faire davantage s'il est réellement engagé auprès des familles.

En tant que membre du Réseau québécois de l'Action communautaire autonome (RQ-ACA), la FAFMRQ s'implique dans la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* visant à soutenir le milieu solidairement en présentant des revendications financières de manière unitaire, tout en tenant compte des différents secteurs. Un grand chantier est en cours pour actualiser nos revendications. Sans avoir un montant précis, il est possible d'affirmer que nous demandons un

⁵ https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/emploi-solidarite-sociale/publications/pagac

⁶www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers clients/Rapport final 3 mai 2021/2021 CSDEPJ Rapport version finale numerique.pdf

rehaussement significatif du financement à la mission globale des 4 500 organismes d'action communautaire autonome.

Bien que la plupart des associations de familles monoparentales et recomposées (AFMR) comptent parmi les organismes communautaires Famille du Québec, elles ont une approche et des activités qui les distinguent. Si les OCF centrent davantage leurs actions sur l'enrichissement de l'expérience parentale, les AFMR accueillent plus souvent des parents qui vivent ou ont vécu une transition familiale (rupture, monoparentalité, recomposition familiale), avec tout ce que cela implique en termes de défis, d'émotions et de réorganisations. Les événements particuliers vécus font que ces familles ressentent le besoin de se regrouper et donc les organismes membres de la FAFMRQ leur offrent des espaces d'entraide. Elles y trouvent du soutien pour composer avec la séparation, réduire ses effets chez l'enfant, pour réorganiser leur quotidien ou pour s'ajuster à une recomposition familiale. Ces organismes sont des lieux d'échanges, d'apprentissages et d'action. Il en résulte un important mouvement de prise en charge collective qui se traduit par des projets rentables pour les individus et pour la société.

2.1. Pour une hausse du financement de nos membres

La question du financement des organismes de familles monoparentales et recomposées en est une très importante au sein de notre Fédération. La majorité des membres de la FAFMRQ reçoivent leur financement à la mission du ministère de la Famille. Le rehaussement de leur financement à la mission prévu sur cinq ans jusqu'en 2027 est bien accueilli et représente certes une amélioration. Or, afin de rétablir l'équité entre les OCF et les autres secteurs de l'action communautaire, d'assurer leur pérennité et leur permettre de mieux remplir leur mission, il est nécessaire que le financement annuel des OCF soit augmenté de façon récurrente et à long terme⁷. Nous demandons aussi au gouvernement de prévoir des crédits additionnels pour indexer annuellement les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles et pour reconnaître des nouveaux OCF et regroupements régionaux du mouvement Famille.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles et de garantir la continuité de leur travail essentiel, la FAFMRQ revendique l'octroi d'un financement au niveau du seuil plancher minimal établie par la méthode du RQ-ACA pour assurer les frais de fonctionnement à long terme et de façon récurrente pour ses organismes membres. Actuellement, nos membres ont de la difficulté à répondre à l'ampleur des demandes des familles en situation de vulnérabilité, mais aussi à offrir des conditions d'emploi qui favorise l'attraction et la rétention de la main d'œuvre. Une grande majorité de nos groupes nous ont partagé au cours des dernières années d'importantes difficultés

_

⁷ Cette recommandation figure parmi l'une des 5 recommandActions proposées par la Commission spéciale sur les droits des enfants en protection de la jeunesse (2019) : «Accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement, au minimum 200 000 \$ par année par organisme, de façon récurrente et à long terme en mettant en priorité les organismes communautaires familles (OCF) bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité» (p.7).

https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers clients/Documents deposes a la Commission/P052 Bilan trava ux_2019_Prem_recommandACTIONS_VF.pdf

dans le recrutement et le maintien du personnel. Cela a inévitablement des effets sur leur capacité à réaliser leur mission ainsi que sur la charge de travail et donc les conditions d'emploi du personnel en place. D'autres difficultés de nos organismes membres concernent leurs locaux.

Les coupures des dernières années dans les services publics et les programmes sociaux ont eu de lourdes conséquences sur les familles qui fréquentent les organismes membres de la FAFMRQ. Nos membres constatent davantage de problèmes de santé, notamment des enjeux de santé mentale significatifs ainsi que de consommation, cela en plus de plus en plus de défavorisation sur le plan matériel. Bref, ces facteurs difficiles s'ajoutent aux défis d'une séparation ou de la monoparentalité. Toutefois, comme les AFMR sont censés être des milieux de vie et non des centres de crise, les personnes qui y travaillent ne sont pas toujours outillées pour répondre adéquatement à ces nouveaux besoins. Cette situation n'est pas sans conséquence pour leur propre charge de travail et leur santé.

Malgré la précarité actuelle vécue par un nombre croissant de familles et les limites financières des organismes, les AFMR tentent par divers moyens de créer un espace de vie qui favorise l'entraide et le réseautage, reliant les familles à leur milieu. Ils arrivent à rejoindre des familles, à les écouter, à répondre au mieux à leurs demandes et à les mettre en lien avec d'autres ressources dans leur communauté. Néanmoins, nos membres sont des organismes de l'action communautaire autonome, ces organismes doivent donc demeurer libres de déterminer leur mission, leurs approches d'intervention, leurs pratiques ainsi que leurs modes de gestion. Ils ne devraient, en aucun cas, être tenus de compenser pour les insuffisances du réseau public et leur mission doit impérativement demeurer distincte de celle du réseau de la santé et des services sociaux.

3. L'échec du modèle néolibéral : modèle qui ne répond pas aux besoins des familles

Force est de constater que les choix politiques des dernières décennies nous ont mené aux crises actuelles. Pensons à la croissance de l'insécurité alimentaire et de l'itinérance au sein de la population, la pénurie de logements et l'explosion des coûts des loyers, les insuffisances de nos réseaux publics. Ces choix découlant du néolibéralisme nous ont mené à cet état de fait. C'est pourquoi nous enjoignons le gouvernement de se détourner de toute politique d'inspiration néolibérale. Rappelons que ce n'est pas en nous dépossédant de nos services publics et en les privatisant, en confiant la gestion de notre avenir collectif à des « top guns du privé », que nous allons améliorer notre bien-être collectif. Au contraire, c'est en collectivisant le financement de notre filet social et en resserrant ses mailles, tout en misant sur un renforcement démocratique, que nous y arriverons.

Les baisses d'impôts récurrentes du dernier budget, au coût annuel de 1,7 milliards de dollars pour l'État québécois, prévues pour six ans, ne profitent qu'aux franges les mieux nanties de la

population. Alors que si ces sommes étaient investies dans le filet social, elles feraient d'importantes différences et particulièrement pour les franges plus défavorisées. La reconstruction de ce filet devrait être urgente, dans le contexte actuel où l'on observe une fracture sociale importante avec les inégalités sociales qui augmentent et les multiples crises.

Lors de la dernière mise à jour budgétaire l'automne dernier, les annonces concernant les montants investis afin de bonifier le soutien aux banques alimentaires et pour la lutte contre l'itinérance, sont des bons exemples de moyens pris pour traiter les symptômes et non les causes de la pauvreté. C'est en profondeur et de manière pressante que doit être fait un réinvestissement massif dans le filet social québécois. Les coupures dans les services publics et programmes sociaux l'ont mis grandement à mal et l'implication grandissante du privé dans différents secteurs de la société nous inquiète particulièrement. Pour ce prochain budget, la vision économique du ministère des finances ainsi que du gouvernement, plus largement, doit reposer sur la justice sociale, garante du bien-être collectif et de la cohésion de la société dans son ensemble.

3.1. Investir dans le bien-être collectif

En cohérence avec notre mission d'améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées et nos valeurs de justice sociale, en tant que membre de la Coalition Main rouge, nous joignons notre voix aux autres organismes, regroupements et organisations de la société civile, qui s'oppose à des mesures d'austérité et à une privatisation de nos richesses collectives. Nous invitons le gouvernement actuel à repenser sa vision économique pour y inclure de nouvelles mesures fiscales qui visent une redistribution plus juste au sein de la société visant, notamment une meilleure contribution des plus riches et des grandes entreprises au bien commun, non uniquement à leurs profits. Le bien-être collectif doit absolument prévaloir à l'enrichissement d'une élite économique.

Pour la Fédération, il est clair que le bien-être collectif passe par une société plus juste et les valeurs de solidarité guident ces revendications. Les inégalités sociales, en plus d'avoir des coûts humains notoires, ont aussi des coûts financiers pour la société. Ainsi, une plus grande justice sociale est bénéfique pour l'ensemble de la société. Lorsque le gouvernement investi dans les services publics, les programmes sociaux et le milieu communautaire, il investit dans la collectivité, ce ne sont pas des simples dépenses!

Par ailleurs, plusieurs mesures fiscales progressives permettraient de réinvestir dans les services publics et les programmes sociaux, ainsi que dans la mission des groupes d'action communautaire autonome. Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1% des plus riches, réinstaurer la taxe sur le capital pour les banques, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les dividendes et les gains en capital, au même titre que les revenus de travail, augmenter les impôts des grandes entreprises plutôt que de les diminuer sont autant d'avenues que le gouvernement devrait emprunter pour lutter contre les inégalités sociales et éventuellement atteindre l'équilibre budgétaire sans recourir à des coupures et aux compressions. La Coalition Main rouge évalue qu'à

terme, nous pourrions récupérer 14 milliards \$ par année⁸. Nous vous invitons à mettre en place ces mesures.

Pour l'élaboration du prochain budget, l'objectif du gouvernement de « rattraper » l'écart économique avec l'Ontario doit être abandonnée, car la richesse créée n'est pas garante d'une meilleure redistribution. Cet objectif ne devrait pas en être un, puisqu'il n'est pas une fin en soi. Les décisions prises par le gouvernement actuel profitent davantage à l'élite économique, une minorité d'individus et d'entreprises, aux franges les mieux nantis de la population, nous rappelant ses fortes convictions entrepreneuriales et néolibérales. Si la CAQ souhaite être le gouvernement des familles et mettre le bien-être de celles-ci au centre de ses priorités, comme elle l'a déjà affirmé par le passé, ce sont des mesures structurantes et des investissements majeurs dans le filet social qui pourront les soulager. Les conditions de pauvreté dans lesquelles vivent de trop nombreux enfants sont inacceptables pour une société riche comme la nôtre!

3.2. Réinvestir massivement dans le filet social

Aux mauvaises conditions de vie d'un nombre grandissant de familles, le manque d'accès à plusieurs services publics et programmes sociaux est observé et décrié depuis maintenant plusieurs années. Pensons aux manques dans les services sociaux et de santé de manière générale, en psychothérapie, de place en services de garde à contribution réduite, à des ressources spécialisées en éducation, du transport collectif ou de logements sociaux, etc. La pandémie nous a d'ailleurs sinistrement révélé l'aspect vétuste de plusieurs de nos institutions publiques, dont nos écoles et nos hôpitaux.

Les problèmes dans le secteur de l'éducation et de la santé et des services sociaux ne sont pas nouveaux malheureusement, mais l'ampleur des crises actuelles ne peuvent pas être ignorées par le gouvernement en place. L'importance de ces systèmes publics n'est plus à démontrer, autrement dit leur caractère essentiel est aujourd'hui indéniable. Cela, tout comme, l'est l'accès à des places en milieu de garde à contribution réduite, particulièrement en Centre de la petite enfance (CPE). La pénurie actuelle exige une importante action du gouvernement, car en plus de favoriser le développement des enfants et le bien-être des parents, ce réseau de garde assure le droit d'accès universel à une place de qualité et abordable pour chaque enfant. Il s'agit là également d'une question d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour la FAFMRQ, le principe d'universalité passe par un réinvestissement massif dans le filet social. Nous qui travaillons dans le milieu communautaire, auprès des familles, souvent en situation de vulnérabilité, avons une connaissance terrain indéniable sur leurs besoins réels. Or, les priorités du gouvernement, dans ce second mandat, nous font craindre au pire. Le système de santé et des services sociaux, les réseaux de l'éducation et celui des services de garde sont en manque de ressources et à bout de souffle. Nous sollicitons le gouvernement afin que son budget 2024-2025 favorise l'égalité des chances pour tous les enfants du Québec. Pour cela et pour une plus grande justice sociale, il doit s'assurer de financer à la hauteur de leurs besoins les secteurs essentiels

 $^{{\}footnotesize 8 \ \underline{https://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10 milliards desolutions 2021.pdf} \\$

comme l'éducation, la santé et les services sociaux ainsi que le logement social, le transport collectif, les services de garde, mais aussi des mesures de soutien et de revenus dignes pour les parents et pour l'ensemble de la population. En ce sens, nous souhaitons que la « modernisation » de la loi sur l'aide sociale annoncée par la Ministre Chantale Rouleau soit accompagnée d'une hausse des montants accordés et non uniquement de mesures favorisant l'activation en emploi.

Lors d'une séparation, l'une des plus grandes répercussions économiques et sociales que vivent les familles a trait au logement, et ce, particulièrement pour les femmes. Actuellement, se loger devient de plus en plus un luxe alors que c'est un besoin essentiel. Les familles monoparentales et recomposées qui rencontraient déjà des difficultés à trouver des logements adéquats subissent de plein fouet la crise du logement. En plus d'être confronté à l'explosion des prix des loyers, ces familles peuvent faire face à de la discrimination sur le marché locatif privé et donc la pénurie de logement social les touchent aussi durement. Les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses que les autres types de familles à vivre dans des logements avec des loyers trop chers, des appartements nécessitant des travaux ou même insalubres ou encore trop petits pour leurs besoins. La crise du logement actuelle crée de l'instabilité résidentielle, ce qui nuit aux familles (perte de réseaux, de repères, etc.) et donc au développement des enfants.

C'est pourquoi la FAFMRQ demande au gouvernement un plus grand engagement envers le logement social. Elle appuie les revendications du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) qui demande un financement du logement social à la hauteur des besoins et de mettre en place rapidement un programme complet, durable et spécifiquement dédié à celui-ci pour soutenir leur réalisation⁹. La FAFMRQ revendique que le gouvernement s'engage à réaliser au moins 10 000 nouveaux logements sociaux par année au cours des cinq prochaines années et qu'il s'assure de la disponibilité d'une part de ces logements pour répondre aux besoins des familles monoparentales et recomposées.

L'accès, l'offre et le coût des transports sont des enjeux aussi importants pour les familles, dont les familles à faible revenu, et ce, plus fortement dans les régions et hors des grands centres. L'offre de transport en commun diminue dans plusieurs régions ainsi que les trajets interrégionaux. Aussi, ces services étant peu adaptés, notamment, pour les parents de jeunes enfants, cela constitue un frein à leur utilisation pour nombre de familles monoparentales et recomposées. Les trajets peu fréquents, les détours pour se rendre à des services essentiels ou au travail et le manque d'abribus découragent les parents et leur posent beaucoup d'obstacles, et ce, dans beaucoup de villes du Québec. Cette piètre offre à des effets concrets dans la vie quotidienne des ménages à faible revenu. Nous pensons que le transport collectif se doit d'être adapté aux besoins de mobilité de la population en fonction des différentes réalités géographiques et humaines. La FAFMRQ revendique que le transport collectif soit pleinement opéré comme un service public, autant aux échelles municipale, intermunicipale, qu'interurbaine et que le gouvernement du Québec porte sa pleine responsabilité de son financement pour assurer son développement et sa pérennisation sur

⁹ FRAPRU, campagne actuelle pour le logement social : https://www.frapru.qc.ca/cle/

l'ensemble de son territoire¹⁰.

Nous demandons que le prochain budget 2024-2025 offre des montants à la hauteur des mesures structurelles qu'imposent les crises actuelles. De plus, le prochain plan d'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale étant attendu, nous désirons que ce budget présente des sommes importantes pour réaliser un plan de lutte ambitieux... Et donc un plan qui ne laisse personne derrière. Les familles soutenues par nos membres et les familles monoparentales et recomposées plus généralement ont besoin d'un filet social fort.

En guise de conclusion

Dans le contexte actuel de crises, soulignons la crise du coût de la vie affectant de plus en plus de familles, dont les familles monoparentales déjà fragilisées, la FAFMRQ souhaite que les « bons choix » du gouvernement ne soit pas dans la même lignée que ceux de son début de mandat. La récente subvention accordée à un club de hockey professionnel, les subventions octroyées à de grandes entreprises étrangères, mais aussi les baisses d'impôts récurrentes annoncées lors du précédent budget ainsi que les chèques qui avaient été distribuées en période de forte inflation, témoignent d'un gouvernement agissant au profit des classes les plus privilégiées et de l'élite économique. Les choix qui doivent être faits sont ceux qui permettraient d'atténuer les crises pour la population québécoise, et ce, sans oublier les groupes déjà les plus vulnérables aux bouleversements.

Alors que le gouvernement augmentait le salaire des députés, au printemps dernier, le premier ministre François Legault affirmait qu'« un père de famille, un jeune père ou une mère de famille a le droit d'aller gagner le plus d'argent possible pour donner le plus possible à ses enfants »¹¹. Or, ce que le premier ministre et ses député·e·s semblent ignorer, c'est que bien avant de pouvoir mettre de l'argent de côté pour leurs enfants, les familles à faible et modeste revenus doivent faire des choix déchirants au quotidien. Oui, cela même en ce qui a trait à leurs besoins de base comme se loger et se nourrir. Ces familles peinent à joindre les deux bouts. Le dernier budget leur avait proposé peu de soulagement, nous enjoignons le gouvernement de faire mieux! Si des gains avaient alors été faits pour les OCF, un rehaussement ainsi qu'une pérennisation du financement à la mission demeure primordiale.

Il est pour nous très préoccupant d'observer les conditions de vie des familles se détériorer et cette situation n'est pas propre à une seule région du Québec. Plutôt que de faire le pari d'atteindre le même niveau de richesse que l'Ontario, la FAFMRQ croit qu'il est plutôt nécessaire d'investir dans des mesures sociales structurantes et plus justes. En plus de miser sur une meilleure redistribution

¹⁰ Collectif pour un Québec sans pauvreté : https://www.pauvrete.qc.ca/document/soupe-464/

^{11 &}lt;u>https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2023-05-23/hausse-du-salaire-des-deputes/un-politicien-a-le-droit-d-aller-gagner-le-plus-possible-pour-donner-a-ses-enfants.php</u>

de la richesse ainsi que des aides plus généreuses, le gouvernement doit réinvestir massivement dans ses services publics et en garantir un meilleur accès et une meilleure qualité. Il nous apparaît très clair que cette amélioration ne doit pas passer par une plus grande privatisation. Les services publics ne sont pas des entreprises privées à gérer, ils ont leur logique propre et requièrent une gestion plus locale et démocratique. On ne veut pas de ces reculs sociaux et démocratiques!

Ce n'est pas la recherche de croissance économique à tout prix pour enrichir les franges les mieux nanties, mais bien de la solidarité sociale que l'on désire pour notre vie économique et politique... Nous pensons que le gouvernement a effectivement le pouvoir de faire des « bons choix », qui peuvent avoir des effets réels sur la vie des plus vulnérables. Nous en appelons à moins de privatisation et plus de collectivisation de notre filet social. Ajoutons que les processus démocratiques, qui semblent déplaire à la CAQ, sont des mécanismes incontournables, pour une société plus juste. Il faut se donner les moyens, tant économiques que démocratiques, si l'on souhaite favoriser le bien-être collectif, qui, pour nous, est la plus grande richesse d'une société.

La FAFMRQ souhaite un budget 2024-2025 plus inclusif et plus équitable, qui place la justice sociale en son cœur et qui donc n'oublie personne... Certainement pas les familles monoparentales et recomposées!

ANNEXE 1 – LISTE DE MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

MEMBRES ACTIFS

Bas-Saint-Laurent

• Parent D'abord MRC de Matane

Capitale-Nationale

- Carrefour Familles Monoparentales
- Carrefour familles monoparentales Portneuf
- Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec
- Mères et monde Centre communautaire et résidentiel par et pour jeunes mères
- Sources Vives au cœur de la famille

Centre-du-Québec

- Association des familles monoparentales et recomposées La Source
- Réseau d'aide aux familles en transition

Chaudière-Appalaches

• Association des Familles Monoparentales et Recomposées La Chaudière (AFMRC)

Estrie

• Réseau d'appui aux familles monoparentales et recomposées de l'Estrie

Lanaudière

- Association carrefour famille Montcalm
- Cible Famille Brandon

Laurentides

• Parents Uniques des Laurentides

Montérégie

- Bonjour Soleil-Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Valléedu-Richelieu
- Entraide pour Monoparentales et Familles Recomposées du Suroît
- Réseau famille action

Montréal

- Centre haïtien d'action familiale
- Escale Famille Le Triolet
- Famijeunes
- Halte la Ressource
- La Petite Maison de la Miséricorde
- Réseau Habitation Femmes / La Chrysalide
- RePère, relation d'entraide pour une paternité renouvelée

• Service d'Entraide Passerelle – SEP

Outaouais

• Associations des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- AFMR Maria-Chapdelaine
- Parents-Branchés

MEMBRES ASSOCIÉS

Lanaudière

- Maison de la famille Aux quatre vents
- Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière

Montérégie

- Le Fablier, une histoire de familles
- Maison la Virevolte
- Quartier des Femmes

Montréal

- Mères avec pouvoir
- Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal
- Station Familles

Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Centre D'Intervention familiale Le Transit
- Femmes-Action: séparation-divorce

National

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Coalition des familles LGBT+
- Première Ressource, aide aux parents
- Regroupement des organismes Espace du Québec
- Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec